Image not found or type unknown

Arnaque à des milliers de kilomètre

Par **LelMax**, le **17/01/2025** à **20:50**

Bonjour,

Ma compagne s'est inscrite à un séminaire aux Philippines, sur la brochure, des soins de bien-être, des visites de site ainsi qu'un enseignement pour pratiquer soi-même des soins philippins étaient proposés.

2 semaines avant le départ, l'organisatrice contacte les participants pour leur annoncer le décès de la personne qui devait les enseigner et annonce que tout ce qui était prévu est annulé. Elle leur propose de maintenir le voyage et leur envoie un nouveau planning promettant pour aucun surcoût des visites de lieu, des hébergements luxueux, la prise en charge des repas ainsi que diverses activités et soins.

Cela fait une semaine sur les 2 prévus que ma compagne est là-bas, aucune activité prévus n'a étai honoré, les hébergements sont très bas de gamme, les repas sont très pauvres, les trajets en bus pour 10 personne sont effectués dans un véhicule 8 places avec les valises n'assurant aucune sécurité, les soins qui leur ont été facturés 70€ sont en fait des soins gratuit que l'organisatrice ne paie pas, l'organisatrice se permet même d'abandonner le groupe au milieu de "rien" pour profiter d'un massage laissant le groupe ce débrouillé.

L'organisatrice refuse de rembourser ou de s'expliquer sur la suite du voyage et le pourquoi du non-respect du planning. Même le trajet du retour à l'aéroport n'est actuellement pas assuré.

Il me semble qu'on soit dans une escroquerie, les prestations pour lesquelles l'organisatrice s'est fait payer et pour lesquelles elle s'est engagée ne sont pas tenues.

Là-bas, la tension entre les 8 participants monte, vous comprenez que la sécurité de ma compagne ne soit plus assurée, ce qui m'inquiète beaucoup.

Que peut-on faire ?
Quel recours est-il possible de faire ?
Que faut-il pour compléter le dossier de plainte ?

En vous remerciant pour vos réponses. Cordialement. Maxime

Par **Marck.ESP**, le **18/01/2025** à **16:08**

Bonjour et bienvenue

Il sera difficile de vous aider ici, contactez le bâtonnier de votre barreau local, il pourrait désigner un avocat d'office qui prendra en charge votre dossier dans l'urgence, même si vous avez droit à l'aide juridictionnelle.

Par **miyako**, le **18/01/2025** à **16:20**

Bonjour,

Il faut contacter d'urgence l'ambassade de France à Manille ,afin qu'elle intervienne auprès des autorités locales pour assurer la sécurité de nos ressortissants voir leur rapatriement ,car il s'agit certainement d'une grosse arnaque

.https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/philippines/

Cordialement

Par **Lingénu**, le **18/01/2025** à **23:05**

Bonjour,

Je serais curieux de savoir ce que vous répondront le bâtonnier et le consulat de France aux Philippines si vous les sollicitez. A mon avis ils refuseront de faire quoi que ce soit.

Il y a manquement évident de l’organisateur du séjour à ses obligations contractuelles. Votre compagne aura matière à le faire condamner à des dommages et intérêts. Si son siège n’est pas en France, ce sera compliqué.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés